



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

acquisition

Question écrite n° 81513

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur « les oubliés de la décolonisation de Madagascar ». À Madagascar, subsiste encore un certain nombre d'apatrides ou de personnes de nationalité indéterminée, sans statut. Ces personnes, sans nationalité, se battent depuis de nombreuses années pour obtenir la nationalité française. En effet, ces personnes sont nées, avant 1960, sur un territoire alors français, de parents eux-mêmes nés sur un territoire alors français. Ils devraient donc pouvoir bénéficier du principe de « droit su sol » (double *jus soli*). À l'occasion d'une visite ministérielle à l'Île de La Réunion fin 2014, des représentants des « Oubliés de la décolonisation de Madagascar » ont été entendus par le ministère et leur cas devrait être prochainement réexaminé. Il lui demande donc si elle entend œuvrer afin de permettre à ces personnes d'obtenir la nationalité française.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81513

Rubrique : Nationalité

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4461

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)